



US Cagnes Badminton

Règlement intérieur

Site web : <https://uscb06.ffbad.club>

Mail : secretariat@uscb06.com

Adresse : 31 chemin des Canebiers 06800 Cagnes sur Mer



www.byled.fr



PRÉAMBULE

- L'Union Sportive Cagnes Badminton (USCB) est un club affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBAD).
- Les objectifs de la section sont la pratique du badminton en toute convivialité, de diriger, encourager, organiser, administrer et développer la pratique du Badminton et des disciplines associées ainsi que d'organiser toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.
- Les dirigeants librement élus sont bénévoles, ils forment le Conseil d'Administration du club.
- Le Club est ouvert aux adhérents loisir comme aux compétiteurs.
- L'aide de tous les membres est demandée pour la gestion du matériel, pour les tâches administratives, pour la promotion de la discipline et particulièrement lors de l'organisation de compétitions à domicile.

Article 1 : INSCRIPTION

Seul donne lieu à une inscription, un dossier dûment rempli et complété sur « myffbad » pour les renouvellements et sur le lien disponible sur le site du club pour les nouveaux adhérents. Tous les documents mentionnés ci-dessous sont à récupérer sur le site du club <https://uscb06.ffbad.club>.

Pièces à fournir

- Pour tous les adhérents : un certificat médical de la Fédération Française de Badminton, valable 3 ans, ou questionnaire de santé (aucun autre document ne pourra être accepté).
- Pour les mineurs, il faut en plus : le formulaire d'autorisation parentale concernant le droit à l'image et les renseignements médicaux, rempli et signé.

Certificat Médical

Le certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat médical. La mention non contre-indication à la pratique du badminton en compétition est obligatoire, l'utilisation du modèle de certificat médical de la FFBAD (disponible sur le site web ou sur demande) est obligatoire.

Ce certificat est valable pour 3 ans. On peut remplir un questionnaire de santé pour les années suivantes (2^{ème} et 3^{ème} année), il faudra ensuite refaire faire un certificat médical pour la saison suivante (4^{ème} année).

Cotisation

Elle est annuelle et renouvelable à compter du 1^{er} septembre. La saison commence le 1^{er} septembre de l'année N pour se terminer **le 31 août** de l'année N+1. Elle est ouverte à tous dans la limite des places disponibles en fonction des créneaux mis à disposition du club. L'inscription est ouverte en priorité aux anciens adhérents et aux Cagnois. Elle ne devient définitive que lorsque le dossier complet est rempli en ligne avec les pièces à fournir (mentionnées en [début de chapitre](#)) dûment remplies et signées.

Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Contenu de la cotisation - saison en cours :

- L'adhésion au club
- La licence auprès de la Fédération Française de Badminton
- La cotisation auprès de la ligue PACA
- La cotisation auprès du comité départemental BAD'06
- Une assurance
- Pour les créneaux comprenant un ou plusieurs encadrements, la cotisation comprend aussi le prix de l'encadrement, ainsi que les volants utilisés durant ces encadrements

Les formules et tarifs :

- Adulte/jeune formule Jeu libre samedi à 150€ :
 - o Jeu libre le samedi matin de 10h à 13h (Besson)
- Adulte formule Jeu libre du lundi au mercredi + Samedi à 180€ :
 - o Jeu libre le lundi de 20h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le mardi de 20h45 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le mercredi de 19h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le samedi matin de 10h à 13h (Besson)
- Mini-Bad/Poussin à 210€ :
 - o Entraînement le mercredi de 16h à 17h30 (Verne)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Benjamin à 210€ :
 - o Entraînement le vendredi de 17h15 à 19h (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Minime ou cadet/junior débutant à 210€ :
 - o Entraînement le mercredi de 17h45 à 19h30 (Besson)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Cadet/Junior à 210€ :
 - o Entraînement le mardi de 19h15 à 20h45 (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Adulte formule 1 entraînement débutant à 210€ :
 - o Jeu libre le lundi de 20h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre et entraînement le mardi de 20h45 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le mercredi de 19h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Adulte formule 1 entraînement intermédiaire à 210€ :
 - o Jeu libre le lundi de 20h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le mardi de 20h45 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Entraînement et jeu libre le mercredi et 19h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)
- Adulte formule 1 entraînement confirmé à 210€ :
 - o Jeu libre le lundi de 20h30 à 22h30 (Besson)
 - o Jeu libre le mardi de 20h45 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le mercredi de 19h30 à 22h30 (Besson)
 - o Entraînement le jeudi de 20h30 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Jeu libre le samedi de 10h à 13h (Besson)

- Jeune formule 2 entraînements compétiteur à 260€, sur sélection, 2 entraînements possibles parmi les entraînements suivant :
 - o Entraînement le mardi de 19h15 à 20h45 (Sauvaigo)
 - o Entraînement le mercredi de 17h45 à 19h30 (Besson)
 - o Entraînement et jeu libre le mercredi de 19h30 à 22h30 (Besson)
 - o Entraînement le jeudi de 20h30 à 22h30 (Sauvaigo)
 - o Entraînement le vendredi de 17h15 à 19h (Sauvaigo)

Réduction à l'inscription :

Dans certains cas, les adhérents peuvent bénéficier d'une réduction du coût de la cotisation :

- Adhérent US Cagnes Badminton saison précédente : 20€ de réduction
- Chômeur : 10€ de réduction
- Etudiant : 10€ de réduction
- Membre d'une même famille vivant sous le même toit : 10€ de réduction par personne inscrite

Ces réductions sont validées par les dirigeants de l'USCB sur présentation des justificatifs adéquats.

Membre donateur :

Pour pouvoir obtenir le statut de membre donateur, la cotisation est de 70€, à condition de faire un don au club d'un minimum de 300€. Vous pouvez dans ce cas bénéficier d'une réduction d'impôt.

Article 2 : RESPONSABILITÉS / ENGAGEMENTS

La courtoisie et la politesse sont des règles entre les joueurs, leurs accompagnateurs, les bénévoles et les employés du club ou ceux de la commune (gardiens, etc.).

Chaque adhérent s'engage à respecter l'éthique sportive, le matériel mis à disposition, les locaux et les décisions qui seront prises par le Bureau et le Conseil d'Administration.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de pertes ou de vols survenant dans la salle et dans l'enceinte intégrale du gymnase.

Le port de la tenue du club est souhaité lors des compétitions (à domicile, en déplacement, interclubs inclus).

Cas des Mineurs

- Tout mineur reste sous la responsabilité totale du ou des parents(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement ou en dehors de la présence de l'entraîneur.
- Il est demandé aux parents ou au représentant légal de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance. S'il n'est pas présent, les parents ou le représentant légal devront attendre son arrivée avant de laisser leur(s) enfant(s).
- A la fin du créneau d'entraînement, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.
- Certains créneaux "jeu libre" sont ouverts aux jeunes et aux adultes. Les mineurs qui participent à ces créneaux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou d'un adulte connaissant l'enfant et désigné par les parents. Ce responsable doit être présent durant toute la durée de présence du mineur.

Le Conseil d'Administration du club se réserve le droit d'exclure un licencié pour comportement non conforme au club et à son règlement.

Article 3 : INVITÉS & PERSONNES EXTÉRIEURES

Un adhérent pourra, à partir du 1^{er} novembre de chaque année et de façon occasionnelle, inviter un joueur licencié dans un autre club. Pour cela il faudra :

Que l'adhérent en informe le Bureau ou le Conseil d'Administration par téléphone ou par mail à l'adresse secretariat@uscb06.com au plus tard 48h avant la date de l'invitation en précisant pour l'invité :

- Son Nom
- Son Prénom
- Le club où il joue

Attention, les membres du Bureau ou du Conseil d'Administration se réservent le droit de refuser une invitation sans justification.

Toute personne extérieure au club et ne rentrant pas dans la catégorie "invité" telle que définie dans ce chapitre, ne pourra pas jouer sur les créneaux du club, même si elle est accompagnée par un adhérent.

Article 4 : SEANCES D'ESSAI

Il est possible de faire 3 séances d'essai avant de prendre la cotisation au club. Pour cela, la personne à l'essai devra se présenter à un responsable du club afin de s'enregistrer avant de commencer à jouer. A noter qu'aucun essai ne sera possible lors des vacances scolaires sur les créneaux dont le club dispose pendant ces périodes.

A l'issue des séances autorisées, le dossier d'inscription devra être complété sur le site fédéral d'inscription (lien donné par le club) pour poursuivre l'activité au sein du club. Une personne ayant effectué ses séances d'essai ne pourra plus jouer dans les créneaux du club tant que le dossier ne sera pas complet sur le site fédéral d'inscription.

Article 5 : ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile.

Article 6 : CONDITIONS D'ACCÈS AU GYMNASSE – JEU

Par respect pour les riverains, le stationnement aux abords du gymnase (parking du gymnase, Chemin des Canebiers...) est interdit. L'accès au gymnase est conditionné au respect du présent règlement intérieur.

Le rangement de la salle doit s'effectuer 10 minutes avant la fin et 15 minutes avant la fin pour les personnes qui souhaitent prendre une douche.

En cas d'affluence (lorsqu'il y a plus d'adhérents que de places pour jouer sur un terrain) et afin d'éviter trop d'attente, les matchs devront se dérouler en un set de 21 points ou 15 minutes de jeu si les points ne sont pas comptés, et les joueurs devront tourner pour que chacun puisse jouer.

Article 7 : NOTE DE FRAIS

Les notes de frais doivent être faites exclusivement de manière dématérialisée. Le formulaire est disponible sur le site du club, il faut le remplir et l'envoyer au trésorier à l'adresse tresorerie@uscb06.com.

Article 8 : MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Les joueurs sont responsables du montage et démontage des filets sur les terrains. Ils doivent prendre soin du matériel et le ranger correctement. Ils doivent respecter impérativement les créneaux horaires et ainsi quitter le gymnase en respectant les heures de fin.

Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur le terrain muni d'une paire de chaussures de sport en salle (semelles non marquantes) qu'il aura préalablement chaussées dans l'enceinte du gymnase, d'une tenue correcte et réglementaire. Des vestiaires sont mis à disposition des adhérents s'ils souhaitent se changer sur place.

Tout joueur se présentant sur le terrain pendant les créneaux "jeu libre" doit être en mesure de fournir ses volants afin d'assurer l'équité entre adhérents.

Le prêt de raquette est possible pendant 2 mois. Au-delà, le licencié s'engage à acheter son propre matériel (le club bénéficie de tarifs préférentiels).

Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable, (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

Article 9 : INTERCLUBS ET TOURNOIS

Les déplacements et les inscriptions en compétition seront décrites dans un document à part : "Participation et déplacement en compétition" que chaque adhérent s'engage à respecter lorsqu'il participe à une compétition en représentant l'USCB.

Article 10 : TERRAIN DE SIMPLE SUR LE JEU LIBRE

Pour les joueurs souhaitant faire du simple, il est possible de prendre un terrain à partir du moment où il y a moins de 4 personnes qui attendent dans les tribunes.

A partir de 4 personnes (en dehors des joueurs voulant faire du simple) qui attendent dans les tribunes, pour pouvoir prendre un terrain de simple, il faut qu'il y ait 6 joueurs qui veulent faire du simple sur le même terrain.

A partir de 10 personnes (en dehors des joueurs voulant faire du simple) qui attendent dans les tribunes, il ne sera plus possible de bloquer un terrain pour du simple.